

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/CONF.32/PC/L.2  
5 mai 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE  
INTERNATIONALE DES DROITS DE  
L'HOMME

UN LIBRARY

MAY 9 1966

PREPARATIFS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DES DROITS  
DE L'HOMME QUI SE TIENDRA EN 1968

UN/SA COLLECTION

(Extraits des comptes rendus provisoires de la  
vingtième session de l'Assemblée générale)

Note du Secrétaire général

Pour la commodité du Comité préparatoire de la Conférence internationale des droits de l'homme, le Secrétaire général présente ci-après des extraits des comptes rendus provisoires des 1369ème, 1370ème et 1371ème séances de la Troisième Commission, ainsi que de la 1404ème séance plénière de la vingtième session de l'Assemblée générale, qui intéressent directement les questions suivantes :  
a) fonctions du Comité préparatoire, b) préparatifs de la Conférence, c) objectifs de la Conférence, d) participation à la Conférence et e) financement de la Conférence.

On n'a pas fait figurer dans la présente note les déclarations concernant d'autres activités qui seront entreprises pendant l'Année internationale des droits de l'homme ni celles qui attirent simplement l'attention sur l'importance et le caractère de l'Année.

A. Fonctions du Comité préparatoire

Jamaïque

"M. Richardson rappelle les trois objectifs précis qui sont assignés par la résolution 1074 E (XXXIX) du Conseil économique et social à cette Conférence, qui, pour servir efficacement la cause des droits de l'homme, doit être préparée avec le plus grand soin et avec la participation de personnes d'une haute compétence. Le Comité préparatoire devrait également étudier en détail le problème du financement. M. Richardson rappelle que certaines délégations n'avaient accepté la

réunion d'une Conférence que sous réserve de la constitution d'un comité préparatoire. Une délégation avait également insisté sur la nécessité de préparer la Conférence dans une atmosphère sereine et insisté pour que les travaux préparatoires aient un caractère technique et soient exempts de toute considération politique." (A/C.3/SR.1369, p. 4)

#### Nigéria

"Or, il est essentiel que le Comité ait un caractère largement représentatif pour aboutir à une mise au point satisfaisante des objectifs de la Conférence, qui constitue l'une de ses tâches essentielles. Il lui faut notamment décider dans quelle mesure la Conférence se prête à la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 6 (XX) de la Commission des droits de l'homme et, également, de quelle manière elle pourrait apporter une contribution durable à la cause des droits de l'homme." (SR.1369, p. 17)

#### Sénégal

"... le Comité préparatoire sera 'chargé d'achever les préparatifs de la Conférence internationale des droits de l'homme'." (SR.1370, p. 16)

#### Etats-Unis d'Amérique

"Aux termes du paragraphe 11, le Comité préparatoire serait chargé d'organiser et de diriger la préparation des études d'évaluation et autres documents nécessaires'. La représentante des Etats-Unis interprète ces mots comme signifiant que lorsqu'il prendra des arrangements en vue de la Conférence, le Comité préparatoire coopérera avec le Secrétariat selon les méthodes habituelles, c'est-à-dire qu'il lui donnera des indications sur les sujets à traiter dans les diverses études mais ne dirigera pas la préparation des études au point de s'acquitter lui-même des fonctions d'exécution qui relèvent de la compétence du Secrétariat." (SR.1371, p. 10)

### B. Préparatifs de la Conférence

#### Jamaïque

"... on a fait valoir qu'il conviendrait de faire des études et des analyses techniques objectives et impartiales avant de procéder à cette évaluation; le Comité préparatoire dirigerait ces études et un organe des Nations Unies - l'UNITAR - s'est déjà déclaré prêt à coopérer aux études techniques. En même temps, la revue

/...

des progrès nécessiterait une documentation que le Secrétariat devrait aider à réunir. Toutefois, l'ensemble des programmes serait placé sous le contrôle du Comité préparatoire." (SR.1369, p. 21)

Pays-Bas

"Le représentant des Pays-Bas attache une grande importance à cette conférence internationale, mais estime qu'il faut définir son mandat de façon précise, la préparer de façon minutieuse et faire en sorte qu'elle ne soit pas exploitée à des fins de propagande politique." (SR.1370, p. 11)

C. Objectifs de la Conférence

Argentine

"La nécessité d'évaluer le chemin parcouru après vingt ans paraît évidente et sera reconnue, la délégation argentine en est certaine, par toutes les délégations." (SR.1369, p. 18)

Canada

"De l'avis de la délégation canadienne, les propositions dont la Commission est saisie - l'Année internationale et la Conférence - devraient tendre à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de façon concrète et pratique."

...

"Tout d'abord, la délégation canadienne reconnaît, certes, que la Conférence et les programmes connexes doivent examiner et évaluer les objectifs poursuivis, ainsi que les techniques et procédures appliquées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Toutefois, à son avis, la mise au point des procédures devrait davantage retenir l'attention que l'élucidation des normes; il faudrait éviter par ailleurs de gaspiller son énergie à dresser une liste complète des faits concernant les droits de l'homme dans les divers pays, tâche impossible, ingrate et qui, de surcroît, n'est pas sans risques.

En deuxième lieu, la Conférence aurait intérêt à étudier de nouveau les rapports qui devraient prévaloir entre la Déclaration universelle, les deux actes et les déclarations connexes existant déjà, cela afin d'évaluer l'unité, l'orientation et

/...

le rythme de mise en oeuvre du programme global des Nations Unies. Plutôt que de se livrer à une compilation, il s'agirait d'évaluer les grandes lignes d'action que les Nations Unies se sont proposées dans ce domaine d'activités, et, éventuellement, d'étudier la possibilité de coordonner les principales activités relevant des droits de l'homme dans le cadre même des Nations Unies, d'harmoniser les politiques et activités des divers organes et organismes de l'ONU s'occupant des droits de l'homme et de les orienter vers des fins communes.

En troisième lieu, la délégation canadienne aimerait que la Conférence et les programmes aient le maximum de répercussions sur le grand public, tout en posant les bases de progrès sûrs et si possible permanents. A cet égard, il conviendrait de tirer parti du rôle éducatif que jouent les Nations Unies par le truchement de ses institutions; comme les représentants de l'Iran et du Venezuela l'ont déjà mentionné, il faudrait étudier en détail les moyens de s'assurer la coopération des établissements d'enseignement, des sociétés savantes, des fondations, des organisations non gouvernementales, des groupes artistiques, etc., et de les inciter à mettre au point des programmes d'études dans le domaine des droits de l'homme. Les énergies et les ressources des foyers intellectuels devraient être utilisées plus pleinement que par le passé, notamment pour ce qui est de mener des recherches et des enquêtes et familiariser le public avec les idéaux des droits de l'homme. Grâce à eux, des idées neuves pourraient être lancées, sans lesquelles il est pratiquement impossible d'avancer sur le plan pratique. L'idée consistant à organiser des conférences d'éducateurs et de spécialistes des moyens d'information vaut sûrement la peine d'être étudiée plus avant." (SR.1370, p. 6-7)

#### Equateur

"La Conférence internationale, laquelle se prête particulièrement à la réalisation de progrès nouveaux dans le domaine des droits de l'homme, du fait qu'elle mettra en relief les problèmes que pose leur mise en oeuvre pratique." (SR.1370, p. 9-10)

#### Inde

"Non seulement cette conférence internationale mettra en lumière ce vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

mais encore elle nous aidera tous à faire le point des progrès réalisés par notre Organisation dans le domaine des droits de l'homme au cours des vingt dernières années." (A/PV.1404, p. 6)

#### Jamaïque

"L'objectif essentiel de la Conférence est de passer en revue les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme, de manière à apporter une contribution durable à la cause des droits de l'homme. Il s'agirait également pour la Commission d'évaluer les méthodes techniques employées jusqu'à présent par les Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme." (SR.1369, p. 21)

#### Mauritanie

"... la délégation mauritanienne est entièrement en faveur de la réunion d'une Conférence internationale des droits de l'homme, dont l'objectif doit être de combattre le fléau de la discrimination raciale sous toutes ses formes." (SR.1369, p. 16)

#### Pays-Bas

"Il faudrait, en particulier, s'interroger sur l'efficacité des méthodes employées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et insister tout particulièrement sur la nécessité d'une bonne coordination des activités et des politiques poursuivies par les différents organes des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine des droits de l'homme. La délégation néerlandaise appuie la suggestion que le Comité de l'Année internationale pour les droits de l'homme a présentée au paragraphe 166 de son rapport, à savoir que la Conférence devrait examiner le problème du renforcement des pouvoirs exécutifs des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Elle propose en outre que cette conférence envisage un élargissement des fonctions des Nations Unies en tant qu'entité chargée d'effectuer des enquêtes et de jouer un rôle consultatif dans le domaine des droits de l'homme. Elle préconise en outre la mise sur pied de mécanismes permanents qui examineraient les cas de violation des droits de l'homme, ce qui éviterait de recourir à des solutions improvisées sous la pression des événements." (SR.1370, p. 11-12)

Nigéria

"La Conférence devra étudier les progrès réalisés par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration universelle, et évaluer l'efficacité des méthodes techniques employées par l'Organisation dans ce domaine; elle devra également préparer un programme de mesures à adopter après la célébration de l'Année des droits de l'homme." (SR.1369, p. 17-18)

Union des Républiques socialistes soviétiques

"La délégation soviétique appuie sans réserve la convocation d'une Conférence internationale des droits de l'homme en 1968, avec l'espoir que cette conférence contribuera à élargir et à approfondir la coopération internationale." (SR.1369, p. 15)

Uruguay

"... cette conférence ne se borne pas à adopter des textes symboliques, mais s'efforce d'assurer la mise en oeuvre non seulement des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme mais surtout de ceux de la Charte elle-même." (SR.1370, p. 14)

D. Participation à la Conférence

Canada

"La délégation canadienne espère naturellement que les gouvernements enverront à la Conférence des experts qualifiés s'intéressant normalement aux droits de l'homme dans leurs pays respectifs." (SR.1370, p. 6)

France

"Pour ce qui est toutefois de la réunion d'une Conférence internationale des droits de l'homme, évoquée dans l'amendement des neuf puissances (A/C.3/L.1318), la délégation française, qui a dès le début reconnu l'intérêt de cette idée, estime qu'il s'agit là d'une entreprise complexe et délicate qui nécessite une préparation minutieuse et dont il faut définir la portée. Veut-on réunir une conférence de plénipotentiaires, une conférence d'experts analogue au Congrès mondial de la population ou une conférence de type intermédiaire?" (SR.1369, p. 13)

E. Financement de la Conférence

Royaume-Uni

"... réserve la position de sa délégation pour ce qui est des incidences financières de la résolution adoptée jusqu'à ce qu'il puisse voir quelles sont exactement les incidences de l'adoption des amendements des onze puissances."

(SR.1371, p. 11-12)

République-Unie de Tanzanie

"... les dépenses de la Conférence devraient être imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation, sans donner lieu à une étude du Comité préparatoire. La délégation tanzanienne ne souscrit donc pas aux dispositions qui portent sur ces deux points." (SR.1371, p. 12)

Etats-Unis d'Amérique

"La délégation des Etats-Unis espère que la résolution qui vient d'être adoptée pourra être mise en oeuvre aux moindres frais pour les Nations Unies. Elle examinera avec intérêt les propositions du Comité préparatoire sur les moyens de faire face aux dépenses de la Conférence. La délégation des Etats-Unis ne doute pas de l'utilité de la tenue de cette conférence. Elle adresse simplement une mise en garde au sujet du financement." (SR.1371, p. 11)

-----